



**AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
D'AUBAGNE EN MATIERE D'ACCESSIBILITE :**

**LA CITOYENNETE ET LA
CONCERTATION**



LE « GROUPE TEMOIN »

- Composé de membres issus de la Commission Communale pour l'Accessibilité (C.C.A.),
ils ont une vraie place de maîtrise d'usage, aux côtés de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.



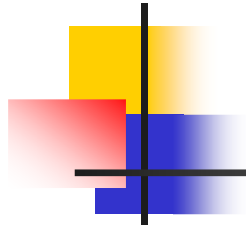
UN APPORT « CITOYEN » DE CHACUN DANS LA VIE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE VILLE

- Le « Groupe Témoin » est invité à travailler avec des professionnels pour construire **des cahiers de préconisations qui sont intégrés dans le cahier des charges.**



LES ENJEUX D'UNE DEMOCRATIE DE PROXIMITE

- La prise en compte des spécificités et contraintes liées à chaque type de handicap.
- La connaissance et le respect de l'autre.
- La compréhension du cadre légal.



BONNES PRATIQUES POUR UNE CONCERTATION REUSSIE

- Concertation dès la première phase **d'étude du projet** et à chaque étape de son élaboration.
- Sensibilisation avant et pendant la **phase de travaux**.
- Visite avant la **fin des travaux**.

TEST SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE L'ENTREE DANS LA RAME



TEST DU SEUIL DE PORTE PAR UNE PERSONNE MALVOYANTE AVEC CANNE ET CHIEN GUIDE





TEST SUR LE POSITIONNEMENT DES U.F.R. A L'INTERIEUR DE LA RAME

